



Envoyé en préfecture le 03/02/2021

Reçu en préfecture le 03/02/2021

Affiché le

ID : 076-247600646-20210128-280121DL01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°01/2021

Date de la convocation : 22 janvier 2021

Publication le : 03 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 31 Votants : 37 Absents : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI VINGT HUIT JANVIER, A DIX HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, DETALMINIL Baptiste, LAPORTERIE Huguette, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima
PAVILLY	TIERCE François, Maire, CRESSON Séverine, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, GREAUME Richard, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON Janine, PREVOST Francis
LIMESY	CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne, LERMECHAIN Thierry
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, M. COTTON qui a donné pouvoir à M. ALLARD, M. DESILLE qui a donné pouvoir à Mme BALZAC, M. DOUALLE, Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. LEJEUNE qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, Mme SOWYK qui a donné pouvoir à Mme LAPORTERIE, M. CHEMIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Caux-Austreberthe
Monsieur LAUDAT Vincent, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Rouen Métropole
Monsieur COUSIN Frédéric, Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie Rouen Métropole
Monsieur GANAYE Francis, Membre associé de la Chambre de Commerce et d'Industrie Rouen Métropole
Monsieur LECERF Cyril, Responsable Pôle Développement économique et Attractivité du Territoire de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020- ADOPTION

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président
Christophe BOUILLON

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 03/02/2021

Reçu en préfecture le 03/02/2021

Affiché le

ID : 076-247600646-20210128-280121DL02-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°02/2021

Date de la convocation : 22 janvier 2021

Publication le : 03 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 31 Votants : 37 Absents : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI VINGT HUIT JANVIER, A DIX HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, DETALMINIL Baptiste, LAPORTERIE Huguette, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima
PAVILLY	TIERCE François, Maire, CRESSON Séverine, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, GREAUME Richard, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON Janine, PREVOST Francis
LIMESY	CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne, LERMECHAIN Thierry
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, M. COTTON qui a donné pouvoir à M. ALLARD, M. DESILLE qui a donné pouvoir à Mme BALZAC, M. DOUALLE, Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. LEJEUNE qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, Mme SOWYK qui a donné pouvoir à Mme LAPORTERIE, M. CHEMIN

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Caux-Austreberthe
Monsieur LAUDAT Vincent, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Rouen Métropole
Monsieur COUSIN Frédéric, Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie Rouen Métropole
Monsieur GANAYE Francis, Membre associé de la Chambre de Commerce et d'Industrie Rouen Métropole
Monsieur LECERF Cyril, Responsable Pôle Développement économique et Attractivité du Territoire de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROUEN METROPOLE

Par délibération du 26 novembre 2020 la Communauté de communes Caux-Austreberthe a décidé de compléter son dispositif de soutien aux entreprises confrontées aux effets de la crise sanitaire en mettant en place un plan de relance local.

Dans ce but, le Conseil communautaire a pris la décision de solliciter la Chambre de Commerce et d'Industrie Rouen Métropole afin d'engager un partenariat pour la réalisation de ce plan de relance.

La Communauté de communes et la Chambre de Commerce et d'Industrie se sont rapprochées afin de structurer ce partenariat et d'en préciser les aspects opérationnels.

Une convention cadre, définissant les missions respectives et les conditions générales de mise en œuvre a été établie et sera jointe à cette délibération.

Les actions opérationnelles déclinées dans ce cadre, feront l'objet de fiches spécifiques précisant l'objectif, les moyens et la période de mise en œuvre.

A ce jour, trois actions sont proposées :

1. Plan de relance. La Chambre de Commerce et d'Industrie mettra en œuvre sur le territoire son dispositif allant de la prévention à l'accompagnement des entreprises en difficultés. La Chambre de Commerce d'Industrie s'engage à intégrer des aides spécifiques au territoire Caux-Austreberthe, complémentaires au dispositif national et répondant aux besoins spécifiques des entreprises en difficultés pour lesquelles le dispositif national n'apporte pas de solution suffisante.
2. Digitalisation des commerces. La Chambre de Commerce et d'Industrie mettra en œuvre sur le territoire une action combinant l'accompagnement individuel des commerçants, leur sensibilisation aux outils du commerce digital, et d'autre part, une plateforme de E-commerce développée par la Poste : « Ma ville, Mon Shopping ».
3. Observatoire économique. La Communauté de communes souhaite disposer d'un outil permettant une connaissance précise de son tissu économique, une valorisation de ses atouts économiques dans le cadre de son action de marketing territorial, et des résultats des actions conduites. Une réflexion en ce sens est engagée avec les prestataires potentiels et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : de valider la convention cadre avec la Chambre de Commerce et d'Industrie

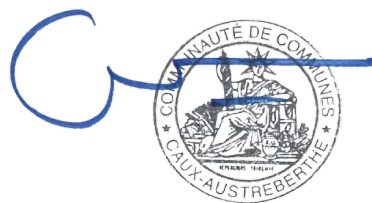
Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention cadre

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.